

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRESY-SUR-ISERE

Date de la convocation : 21 mars 2018	L'an 2018 Le vingt-six mars à dix-neuf heures
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13	Le Conseil de la Commune de Grésy-sur-Isère légalement convoqué, S'est réuni en Mairie de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de François GAUDIN, Maire. Etaient présents : François GAUDIN - Philippe TROUTOT - Chantal MIOTTO - Christophe METGE - Véronique VIANEY arrivée à 19h36 avant le vote du compte rendu de la séance du 23/01/2018 - Dominique DUTHY - Catherine PUECH - Thierry DRAUGE - Sylvianne STURBOIS - Hervé FRAIX - Olivier GRILLET - Bertrand PLOTTIER - Catherine GENTIL
Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2018	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Tiffany HALBEHER Etaient Absents : Célia MANSORD Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Christophe METGE est nommé secrétaire de séance, et ceci, à l'unanimité des membres présents.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2018 qui est adopté à l'unanimité.

05 / 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET M14

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur François GAUDIN Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection du Président de séance.

Olivier GRILLET présente les résultats de l'année 2017 et apporte toutes précisions utiles.

Le Compte Administratif 2017 est arrêté pour :

- la section de Fonctionnement :

Dépenses : 809 096.86 €

Recettes : 1 035 288.26 € soit **un excédent de 226 191.40 €**

- la section d'Investissement :

Dépenses : 478 426.22 €

Recettes : 348 828.53 € soit **un déficit de 129 597.69 €**

Soit un excédent global de 96 593.71 €

Ces chiffres correspondent à ceux du Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur François GAUDIN, Maire

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

- Approuve le Compte Administratif 2017

.....

06 / 2018 - COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET M14

Monsieur GAUDIN reprend la présidence du Conseil.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Administratif 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

07/ 2018 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - BUDGET M14

La comptabilité imposée par l'instruction M 14 demande un vote du Conseil pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Vu le montant des investissements, le Maire propose d'affecter la somme de 129 597 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Décide d'affecter la somme de 129 597 € en recettes d'Investissement au Budget 2018.

08/ 2018 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

La commission Finances réunie le 05 mars dernier propose, conformément aux engagements pris par la municipalité, d'appliquer le taux d'inflation de l'année 2016 et 2017 soit une augmentation de 1,2 % sur les taux communaux 2017 soit :

- Taxe d'Habitation : 10,48 %
- Taxe du Foncier Bâti : 16,02 %
- Taxe du Foncier Non Bâti : 125,99 %

Monsieur le Maire rappelle qu'une attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Décide de fixer pour 2018 les taux communaux suivants :
 - Taxe d'habitation : 10,48 %
 - Foncier bâti : 16,02 %
 - Foncier non-bâti : 125,99 %

09 / 2018 - COTISATIONS INTERCOMMUNALES 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été voté au Budget 2018, à l'article 65548 "Cotisations Intercommunales », la somme de 17 995 €.

Pour permettre d'effectuer les règlements aux divers organismes, il est nécessaire de délibérer sur le détail de ces cotisations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Confirme la répartition de la somme ci-dessus telle que détaillée ci-après :

DESTINATION	NATURE	MONTANT en EUROS
PARC REGIONAL DES BAUGES	Participation 2018	2 680 €
SIERSS	Participation 2018	7350 €
Gymnase/Collège Frontenex	Participation 2018	350 €
SDES	Participation 2018	105 €
COSI (œuvres sociales)	Participation 2018	3 700 €
DEMOUSTICATION	Participation 2018	3 500 €
SYANE	Participation 2018	110 €
CLASSE ULYS + PSY	Participation 2018	200 €
TOTAL		17 995 €

10 / 2018 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2018

Le Maire présente une synthèse des demandes motivées de subvention des associations locales qui ont répondu.

Il rappelle l'importance de la vie associative sur la commune, que ce soit en animation ou en services rendus à la population.

Pour cette année, il souligne la continuité de la baisse des dotations de l'Etat conséquente sur les recettes du budget 2018 et fait part de la proposition de la commission Finances de favoriser une logique de financement sur projet plutôt que des subventions de fonctionnement.

Il est proposé que les montants supérieurs soient attribués selon un projet associatif défini. Le Maire souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la stratégie d'attribution des subventions pour les années futures. Pour cela, il propose d'associer les associations pour une concertation.

M. Gaudin propose de voter un budget global de 6 400 € pour 2018 et apporte toutes précisions quant à la répartition des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour l'attribution des subventions citées ci-dessous, sachant que les élus faisant partie des associations communales ne prennent pas part au vote pour celles dans lesquelles ils sont administrateurs.

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT EUROS
ATELIER DE MUSIQUE	3 500 €
CLASSE DE NEIGE – COOPERATIVE SCOLAIRE	2 500 €
GRESY ACTION CULTURELLE	400 €
TOTAL	6 400 €

- Décide d'inscrire ces sommes au Budget 2018
- Autorise le règlement des subventions ci-dessus.

11 / 2018 - INDEMNITES DE CONSEIL ET DE GESTION – RECEVEUR MUNICIPAL

Compte-tenu de la continuité de la baisse conséquente des dotations de l'Etat et de la répercussion sur les dépenses du Budget 2018, le Maire propose de ne pas inscrire d'indemnités de conseil et de gestion pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Décide de ne pas attribuer d'indemnités de conseil et de gestion pour l'année 2018.

12/ 2018 - BUDGET PRIMITIF 2018 - M 14

Le Maire présente le Budget 2018 qui s'équilibre en Recettes et Dépenses à la somme de :

- 1 005 798 Euros pour la section de Fonctionnement
- 703 207 Euros pour la section d'Investissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Vote le Budget primitif :
 - o Section Fonctionnement 2018 - M14 : 1 005 798 €
 - o Section Investissement 2018 - M14 : 703 207 €

13 / 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET M49

Le Maire rappelle de nouveau que la compétence Assainissement a été transférée à Arlysère au 1er janvier 2018, mais qu'il appartient également à la Commune de procéder au vote du Compte Administratif du Budget M 49.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection du Président de séance.

Olivier GRILLET présente les résultats de l'année 2017 et apporte toutes précisions utiles.

Le Compte Administratif 2017 est arrêté pour :

- la section d'exploitation :
 - Dépenses : 88 259.13 €
 - Recettes : 172 790.26 € € soit un excédent de 84 531.13 €
- la section d'Investissement :
 - Dépenses : 234 789.49 €
 - Recettes : 416 050.36 € € soit un excédent de 181 260.87 €

D'où un excédent global de 265 792 €

Ces chiffres correspondent à ceux du Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, hors présence de Monsieur François GAUDIN, Maire

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

- Approuve le Compte administratif 2017 "EAU-ASSAINISSEMENT".

14 / 2018 - COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET M49

Monsieur GAUDIN reprend la présidence du Conseil.

Il rappelle que la compétence Assainissement a été transférée à la communauté d'Agglomération Arlysère au 1er janvier 2018, mais qu'il appartient à la Commune de procéder au vote du Compte de Gestion du Budget M 49.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15/2018 - VENTE PARTIE CHEMIN RURAL RUE DES AIGRES

Monsieur GAUDIN fait part d'une demande de Monsieur GONNARD Robert pour acquérir une partie du chemin rural (voir plan ci-joint) situé entre les parcelles B 956 et B 2003 lui appartenant.

Il précise que ce chemin ne dessert aucune autre habitation et que Monsieur GONNARD s'engage à prendre à sa charge, outre le prix d'acquisition à 16 € le m², tous les frais afférents à cette cession (bornage, frais de notaire, etc...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Donne son accord pour céder à Monsieur GONNARD Robert la partie du chemin rural aux conditions ci-dessus.
- Charge le Maire d'en informer Monsieur GONNARD.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

16/2018 – TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX ET POTEAU INCENDIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018, ET TOUS AUTRES ORGANISMES

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés pour les travaux suivants :

- Travaux à la salle polyvalence sur l'Espace Jean Ballaz : amélioration de la performance énergétique en l'isolant par le plafond et en installant un éclairage led permettant des économies d'énergie
- Travaux dans les locaux de l'école maternelle : reprise et isolation de la toiture terrasse existante dans le but de résorber les infiltrations d'eau importantes d'améliorer la performance énergétique
- Travaux dans les locaux de la mairie : remplacer l'ensemble des robinets des radiateurs dans le bâtiment de la mairie. Les vannes thermostatiques ne fonctionnent plus depuis plusieurs années, imposant une utilisation du chauffage inadaptée et contraire à la démarche d'économie d'énergie.
- Poteau incendie n° 29 Rue de la Gare : changement de ce poteau afin d'assurer la protection incendie du secteur de la Gare

Le montant total de l'opération peut être estimé à 26 357,17 € HT.

Il propose de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour ces travaux au titre de la DETR 2018 et auprès de tous autres organismes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Approuve le projet de travaux sur les bâtiments communaux et poteau incendie
- Approuve le coût prévisionnel de ces travaux pour un montant de 26 357,17€ HT
- Approuve le plan de financement faisant apparaître la participation de l'Etat pour un montant de 10 279,30 € HT et de l'autofinancement de la commune pour un montant de 16 077, 87 €HT
- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 et tous autres organismes
- Sollicite la subvention la plus élevée possible pour le financement de ces travaux
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2018
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

17/2018 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} février 2018

Considérant l'avis du Comité Technique du 08 février 2018, sur les suppressions d'emplois.

Le Maire propose à l'assemblée

- la suppression de :
 - o 1 emploi d'attaché à temps non complet à raison de 32h00 hebdomadaires.
 - o 1 emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26h30 hebdomadaires.
 - o 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32h00 hebdomadaires.
 - o 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires.

- la création de :
 - o 2 emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
 - o 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27h00 hebdomadaires.
 - o 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

- Décide d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées
- Modifie le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2018 comme suit :
 - o Filière administrative, cadre d'emploi :
 - Attachés territoriaux :
 - Grade : Attaché territorial
 - o ancien effectif = 1
 - o nouvel effectif = 0
 - Rédacteurs territoriaux
 - Grade : Rédacteur Principal de 2^{ème} classe :
 - o Ancien effectif = 0
 - o Nouvel effectif = 1
 - Grade : Rédacteur :
 - o Ancien effectif = 3
 - o Nouvel effectif = 2
 - Grade : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :
 - o Ancien effectif = 1
 - o Nouvel effectif = 0
 - o Filière technique, cadre d'emploi :
 - Agents de maîtrise territoriaux
 - Grade : Agent de maîtrise principal :
 - o ancien effectif = 0
 - o nouvel effectif = 2

- Agents techniques territoriaux
 - Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :
 - Ancien effectif = 1
 - Nouvel effectif = 1
 - Filière sociale, cadre d'emploi :
 - Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
 - Grade : ATSEM principal de 2^{ème} classe :
 - ancien effectif = 2
 - nouvel effectif = 1
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

INFORMATIONS DIVERSES

Il est prévu d'inaugurer la réouverture du Relais des Bauges le vendredi 04 mai 2018 à 18h00, en de Messieurs Nicolas MARTRENCHARD, Sous-Préfet à Albertville et de Fabrice PANNEKOUCKE, Conseiller Régional et Président de la Commission Montagne.

Dans le cadre de la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU), auront lieu :

- La réunion publique de concertation n° 4, mercredi 25 avril 2018 à 18h30, en mairie, salle du conseil, pour une présentation des projets de règlement et de zonage découlant des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- La réunion publique de concertation n° 5, mercredi 2 mai 2018 à 18h30 en mairie, salle du conseil, pour une présentation des projets d'Orientations d'aménagement et de programmation (document définissant, sur certains secteurs, les modalités d'aménagement)

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h25.